

l'infraction autonome d'**homicide routier**, rompant avec le caractère involontaire qui avait été réintroduit par le Sénat.

Nous avons également rétabli les **circonstances aggravantes** initialement prévues dans le texte, notamment l'usage de substances psychoactives, l'usage du téléphone au volant, ou encore les rodéos urbains. C'est une réponse claire et déterminée face aux comportements les plus dangereux sur nos routes.

C'est un message fort qui est adressé aux familles de victimes et aux associations, dont nous saluons l'engagement sans relâche. Grâce à vos efforts et à cette mobilisation collective, la société avance enfin dans la reconnaissance de la gravité de ces actes.

Nous restons pleinement engagés à vos côtés pour que cette loi soit adoptée définitivement dans les termes justes et attendus

Veuillez recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Inès Chahbi Bouillon

Conseillère aux Lois

Groupe Droite Républicaine



Coralie Pailhès
Président Association Lionel
et les autres victimes de la route
15 La Plazede
81240 Lacabarède